

R

N.C.

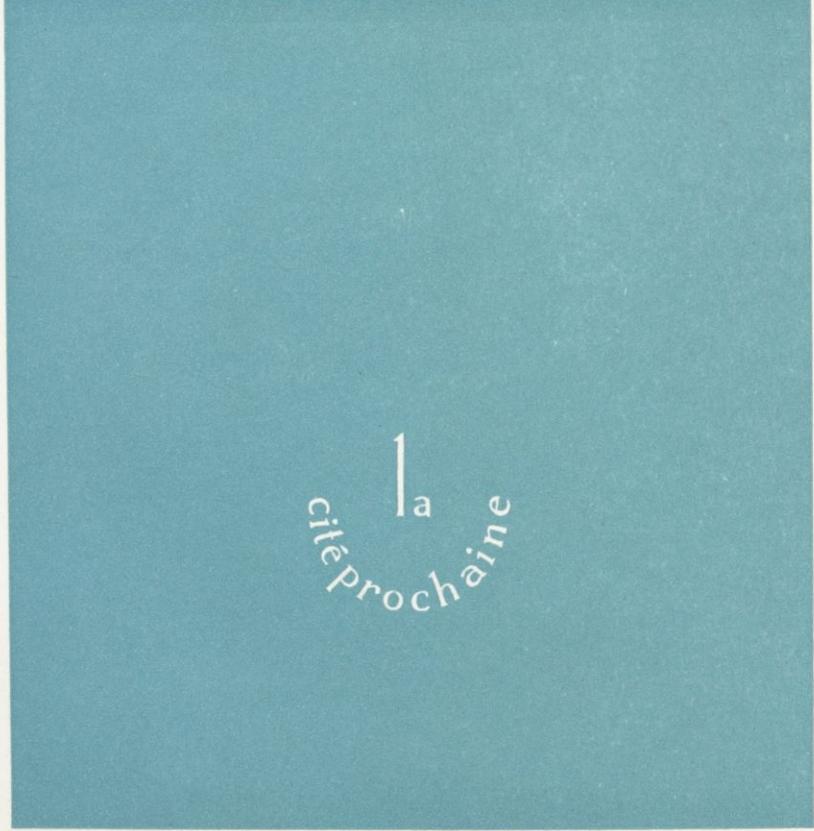
SIMONE BUFFARD

# LE FROID PÉNITENTIAIRE

f  
5

*L'IMPOSSIBLE RÉFORME DES PRISONS*

COLLECTIONS 'ESPRIT'



1  
la  
cité  
prochaine

AUX ÉDITIONS DU SEUIL

N.C.

LE FROID PÉNITENTIAIRE

2220

6<sup>h</sup> Lf 108  
137



SIMONS, SUZANNE

# LE FROID PÉNITENTIAIRE

PÉNITENTIAIRE

L'IMPOSSIBLE PÉNITENCE  
DES TRIMONS

ÉDITIONS DU JOUR

21, rue Jacob, Paris 6<sup>e</sup>

DL-20 7 1973-14463

LE FROID PÉNITENTIAIRE

100-100-100-100-100

*SIMONE BUFFARD*

LE FROID  
PÉNITENTIAIRE

L'IMPOSSIBLE RÉFORME  
DES PRISONS

ÉDITIONS DU SEUIL

27, rue Jacob, Paris VI<sup>e</sup>

SIMONE BUFFARD

LE FROID  
PÉNITENTIAIRE

L'IMPOSSIBLE RÉFORME  
DES PRISONS



© Editions du Seuil, 1973.

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Ce livre est dédié à la mémoire de ma belle-sœur, Marguerite Flavien-Buffard, professeur de philosophie et cultivatrice, prisonnière à Dijon, à Troyes, aux camps de Monts et de Mérignac, assassinée par la Milice le 13 juin 1944.

Ce livre est dédié à la mémoire de son père  
son, Marguerite L'Archevêque, professeur de  
philosophie et catéchisme, résistante à Dijon,  
à Troyes, aux camps de Monts et de Béthancourt,  
assassinée par la Gestapo le 13 juin 1944.

1974

Le livre est dédié à la mémoire de son père  
son, Marguerite L'Archevêque, professeur de  
philosophie et catéchisme, résistante à Dijon,  
à Troyes, aux camps de Monts et de Béthancourt,  
assassinée par la Gestapo le 13 juin 1944.

## INTRODUCTION

La première fois que je suis entrée à la prison de Lyon, c'était comme inculpée, sous l'occupation. Deux policiers qui avaient trouvé chez moi des journaux clandestins m'y avaient amenée pour m'interroger. J'y suis retournée comme expert en 1958, pour procéder à des examens psychologiques de relégables, puis comme psychologue vacataire de l'Administration pénitentiaire. Je n'y ai pas travaillé tant d'années pour faire des expériences ou pour écrire un livre, mais parce que ce travail me semble utile et parce que c'est mon métier. Ce livre, c'est aussi mon métier : je dois témoigner de la réalité pénitentiaire, rapporter au groupe social tout entier ce que je sais d'une enclave si pauvre et si méprisée par la France riche.

L'ignorance générale de cette réalité n'a d'égale que la passion du public pour les faits divers ; les réactions passionnelles à un meurtre bien horrible ou à un vol sensationnel semblent épuiser l'intérêt des citoyens qui sitôt la sentence prononcée s'empressent d'oublier qu'il y a une suite à ce passionnant feuilleton. Douze congrès de criminologie se sont succédé en France depuis 1960 dans l'indifférence générale.

Et voici que depuis quelques mois les prisons font recette, comme en d'autres temps les bordels ou les camps de concentration. Curiosité passagère pour un univers fascinant et secret ou désir réel de changement, motivation phi-

lanthropique ou intention politique convergent sur le lieu de l'enfermement. Les prisonniers parlent, les journalistes écrivent, les réformateurs proposent des réformes, les criminologues criminologisent. Pendant ce temps le gel institutionnel, plus précoce et plus tenace dans la Sibérie pénitentiaire que dans toute autre institution, recommence à figer les structures. C'est pourquoi je parle, avant d'être moi-même transformée en statue.

Loin de renier mon état de travailleur spécialisé de la délinquance, j'en tire la confiance nécessaire pour m'adresser à tous, spécialistes et non-spécialistes, et si j'étais parfois tentée par le délire planificateur, il me rappelle quotidiennement mes limites ; c'est lui aussi qui me situe dans une équipe sans laquelle je ne pourrais ni travailler, ni espérer, ni réfléchir.

Presque toutes mes activités professionnelles gravitent autour de la déviance, bien que certaines trouvent place en des lieux ouverts : hôpital où je soigne des suicidants et des marginaux, université où je dois parler sagement de la délinquance, séminaires fréquentés par une majorité d'éducateurs et autres techniciens de la communication. J'ai alors l'impression de respirer un air moins glacial, mais la prison, c'est comme l'enfant infirme dans une famille : on ne peut jamais l'oublier. Peut-être pourtant l'aurais-je quittée sans l'aide et la compréhension d'hommes et de femmes de bonne volonté : magistrats, membres du personnel à tous les échelons, travailleurs sociaux, infirmières, médecins — et détenus ; faute de pouvoir les nommer tous, je veux dire ici ma gratitude aux amis de toujours : Marcel Colin, Daniel Gonin, Jacques Hochmann et Louis Roche.

## UNE PEINE CORPORELLE

*Analité et propreté*

« Les tinettes mobiles des préaux ont la forme de tonneaux défoncés. Etablies dans de petites cabanes en briques dont les portes en bois blanc et peintes en vert atteignent une hauteur d'un mètre environ, ces tinettes sont vidées tous les jours et nettoyées à l'eau de chaux. Une escabelle est placée devant ; le prisonnier y appuie les pieds et s'assied sur une planche massive percée d'un trou au centre, qui s'élève et s'abaisse à volonté. Une traverse en bois, à cinquante centimètres au-dessus du siège, gêne le détenu dans ses mouvements, le tient plié en deux et l'oblige à ne rester dans ces lieux que le temps nécessaire à la fonction qui l'y conduit <sup>1</sup>. »

« Détail à noter, l'odorat découvre partout où les condamnés passent une émanation animale et nauséuse <sup>2</sup>. »

« La prison, c'est d'abord une odeur <sup>3</sup>. »

Pendant trois réunions hebdomadaires de psychothérapie, un détenu raconte au groupe ses tribulations pour obtenir une tinette neuve, il finira par l'obtenir, elle ressemble même à une cuvette de WC puisqu'elle est blanche. Dans les prisons modernes que j'ai visitées, où les cellules comportent

1. Ch. Perrier, *La Maison centrale de Nîmes*, Masson, 1896.

2. *Ibid.*

3. A. Boudard, *La Cerise*, Plon, 1963.

un équipement sanitaire, j'ai toujours observé que le siège des WC est découvert (sans abattant) et l'on n'a pas manqué de m'expliquer que le surveillant devait pouvoir vérifier à chaque visite qu'aucun objet interdit n'était caché, particulièrement à cet endroit où le dégoût pourrait être un obstacle à la fouille. C'est aussi pour contrôler une cachette possible que lors de la fouille à nu, le prisonnier — ou la prisonnière — est invité à poser le pied sur un tabouret et à tousser.

Le raffinement qui avait présidé à l'invention de la traverse à la centrale de Nîmes fait rêver, mais que signifie-t-il ?

La « raison rationnelle » était certainement d'empêcher le condamné de flâner aux cabinets, mais j'y vois aussi une intuition du plaisir de la défécation fort remarquable dans cette ère prépsychanalytique, et un sadisme déjà élaboré : là où le prisonnier se donnait un plaisir, il se heurtera à la traverse dont l'emplacement a été si bien calculé pour — oserai-je dire, « le faire chier ? ». On dirait que la propreté s'arrête aux limites de son corps ; elle brille de tout son éclat dans les choses, mais lui reste inaccessible. Les hommes sentent mauvais (par nature peut-être, ou en tout cas par leur faute), mais les tinettes sont désinfectées.

Faire ses besoins dans un seau devant ses camarades de cellule — il est interdit de tendre une couverture devant le coin « hygiénique » — déclenche au début une constipation féroce par inhibition, puis on s'y habitue, on ironise, on feint d'être à l'aise, parfois on se fait une arme de la tinette, comme ce détenu qui l'avait vidée sur la tête du directeur de la prison ; plus souvent c'est une arme psychologique, un moyen de narguer les surveillants :

« Quand le maton est entré, j'étais sur le trône, il est vite reparti », ou d'emmerder ses collègues, tel celui qui a justement « besoin » au moment du repas ou pendant la nuit, quand tout le monde dort, ou quand le seau vient d'être vidé et qu'il n'est pas possible de se faire aussitôt ouvrir la porte de la cellule.

Ces comportements régressifs reproduisent ceux de la phase sadique-anale de l'enfant : retenir ses matières pendant un temps indéfini pour les lâcher au mauvais moment, se salir exprès, et exhiber triomphalement sa saleté devant les grandes personnes.

Mais on n'a jamais vu de régression triomphale et l'agressivité qui se libère ainsi n'a rien de jubilatoire. D'ailleurs, il n'est pas permis à tout le monde de jouer sur le registre sadique, et un grand nombre de prisonniers n'auront d'autre choix que l'aspect dépressif des complexes anaux : les fonctions excrémentielles remplies devant un public goguenard, indifférent ou même sympathique, pourront altérer l'image du corps jusqu'à n'en faire qu'un vaste intestin gonflé et malodorant.

Dans les conditions d'hébergement plus modernes (WC dans une cellule individuelle), le détenu n'a pas droit à cette part de vie privée qui est devenue si obsessionnellement ritualisée dans notre civilisation (voir les publicités déli-rantes sur les produits destinés au « petit endroit ») : à tout moment un œil peut l'observer à l'œilleton, ou sa porte peut s'ouvrir. Celui-là n'agressera personne avec ses matières. Mais alors que la zone anale dans le premier cas était réinvestie comme à l'âge de l'apprentissage de la propreté, ici elle est partiellement désérotisée par le fait même qu'elle est déprivatisée. Elle n'est plus le siège de sensations exacerbées : on l'oublierait facilement, aussi facilement — et aussi fallacieusement — que font les hommes libres, n'étaient les fouilles corporelles. Surinvestissement chez le prisonnier à tinette ou vivant dans une cellule collective, désinvestissement chez le détenu soumis à un régime cellulaire, dans tout cela il y a un point commun : la suppression du plaisir anal dont l'existence, encore si mal admise par une partie du public, a toujours été devinée par les geôliers.

Tous les livres qui ont été écrits sur les prisons insistent sur les mesures de propreté, variables suivant les époques,

mais toujours rigoureuses ; brossage des planchers à la main, fumigations, peinture à la chaux, désinfection, désinsectisation, dératisation. La saleté est un ennemi puissant, sans cesse renaissant, contre lequel il faut mobiliser des moyens violents. Il ne s'agit pas simplement de ménage, comme chez les particuliers, mais de véritables opérations de nettoyage ou d'assainissement qui évoquent celles des hôpitaux du Moyen Age lors des grandes épidémies. Qu'est-ce qu'il faut donc balayer ? Qu'est-ce que la propreté pénitentiaire ?

Dans l'antique prison où je travaille<sup>1</sup>, les sols des parties communes sont lavés à grande eau et ceux des cellules doivent l'être aussi, mais les murs sont recouverts d'une épaisseur de crasse telle qu'un des occupants ayant essayé de les nettoyer à l'éponge n'a réussi qu'à découvrir plusieurs sous-couches, tout aussi sales. Lorsqu'il y a quelques années l'administration a donné l'autorisation d'y tourner un film, on a repeint les couloirs du bâtiment qui était utilisé pour les prises de vue, et les détenus ont dit : « On repeint l'extérieur de l'intérieur. » Quand les punaises deviennent trop insolentes, on désinfecte, mais il faudrait vider les bâtiments pendant quarante-huit heures pour que l'opération soit efficace. C'est aussi au nom de la propreté que les détenus doivent avoir les cheveux courts ; cela me rappelle le règlement hospitalier qui oblige les infirmières à porter le voile — pour l'hygiène — tandis que les médecins et les étudiants, hommes et femmes, peuvent arborer une chevelure opulente.

La propreté — encore elle — interdit, sauf à certaines périodes de tolérance, qu'on ait des réchauds dans les cellules pour réchauffer les aliments froids. Les bonnes manières — si intimement associées à la propreté — veulent qu'on ne sorte pas de la cellule sans enfiler sa veste, mais

1. On va y installer les sanitaires.

on peut porter pendant deux ans le même pantalon pénal, qui était déjà usé quand on vous l'a donné, et les chemises pénales offrent un véritable *patchwork* de raccommodages et de tissus effilochés. Les règlements concernant le linge n'ont guère changé depuis plus d'un siècle : en 1840, à Rouen, « les sacs servant de draps sont changés tous les mois. Toutes les semaines, les chemises données aux détenus sur la lingerie de la maison sont également changées<sup>1</sup> ».

On apprend même avec surprise dans cet ouvrage que « pendant l'été, les pantalons de toile sont changés tous les quinze jours<sup>1</sup> », ce qui est loin d'être l'habitude aujourd'hui. Mais on nous dira que la douche est devenue hebdomadaire au lieu d'être mensuelle. C'est un progrès, comme était déjà un progrès en 1896 l'usage général de l'eau chaude. Ch. Perrier s'en réjouissait : « Les bains sont accordés aux condamnés aussi souvent que l'exigent la salubrité générale et l'hygiène individuelle... Ces ablutions nettoient autant les souillures de la pensée que celles du corps ; en tout cas, en enlevant le vernis sébacé de l'épiderme et en permettant aux vaisseaux qui sont au-dessous de respirer librement, elles déterminent toujours une sensation de bien-être que seuls les gens sales ne savent pas apprécier. Autrefois, n'avait droit à la douche ou au bain que le détenu atteint d'une affection cutanée, couvert de poux ou de morpions<sup>2</sup>. » Ce médecin des prisons, hygiéniste par conviction et par devoir, avait bien compris les vertus de la propreté : salubrité de l'ensemble de la prison, bien-être physique, influence morale.

Pas de discussion sur la salubrité générale, dont le nom répand une odeur sainement administrative. Mais l'ambivalence du système pénitentiaire envers l'hygiène corporelle apparaît clairement dans les deux autres rubriques : comment le bien-être du corps peut-il se concilier avec l'amélio-

1. Vingtrinier, *Des prisons et des prisonniers*, Klefer, Versailles, 1840.

2. Ch. Perrier, *op. cit.*

ration morale ? Si l'on voit bien la morale entrer en jeu quand on oblige « les gens sales » à se laver, comment définir son action vis-à-vis de ceux pour qui le bain est un plaisir ?

Nous connaissons la proximité dans l'inconscient de la propreté et de l'ordre. Quand on parle de propreté, l'ordre et la loi ne sont pas loin. Savonnage et récurage font partie non seulement des bonnes habitudes, mais des premiers rites sociaux, inculqués dès l'enfance. Puisque le délinquant est souillé, la loi et les ablutions le purifieront. C'est ainsi qu'on élève les gosses en les habituant à se laver les mains et en exigeant qu'ils se nettoient les oreilles, c'est ainsi qu'on juge les jeunes gens, non sur l'apparence, mais sur l'image sous-jacente à l'apparence, si bien que les cheveux longs, même brillants et shampooinés, sont toujours vus comme sales. Comme les enfants traversent généralement une période d'allergie aux soins de toilette, les parents sont confirmés dans leur foi en la valeur éducative du savon. Pour les clochards, qui, à leur arrivée en prison, ont grand besoin d'être dégrassés, c'est donc une intervention nécessaire et justifiée, une opération de salubrité. Mais pour les autres, ceux qui mettent au nombre de leurs réclamations le droit aux douches plus fréquentes, ne risque-t-on pas de confondre propreté et plaisir, hygiène et luxe ?

Le sous-équipement sanitaire de nombreuses prisons ne s'explique pas uniquement par des insuffisances de crédits. Si le détenu tient tellement à se laver, qu'il se lave avec l'eau froide de son broc, ce que fit Mme Girard, en cassant la glace l'hiver à la Roquette<sup>1</sup>. L'eau chaude lave mieux sans doute, mais elle est suspecte. Alphonse Boudard écrit : « Euphorie de se sentir à poil, de se laver enfin après des jours et des jours de toilette restreinte au-dessus des chiottes de nos cellules. Les corps en joie sinon les âmes... je m'arrange toujours d'être le dernier... profiter au maximum de

1. Emission de télévision : *Les Dossiers de l'écran*, février 1972.

la flotte, me prélasser jusqu'à ce que le gaffe fasse les dernières sommations<sup>1</sup>. »

Est-ce que le prisonnier est là pour se prélasser ? Qu'on se rappelle la forte impression produite par les Allemands pendant l'occupation lorsqu'ils se lavaient torse nu dans les fontaines. Un système si réticent à moderniser sa plomberie a peut-être la nostalgie de cette propreté-là, qui serait saine et virile.

On retrouvera cette ambivalence envers le corps des détenus dans bien d'autres domaines, en particulier alimentaire. Sans doute le corps n'est plus martyrisé, la sanction ne doit plus passer par le corps, mais on ne saurait le flatter. L'idéal serait qu'il ne puisse ni souffrir, ni jouir. D'où la crainte obsessionnelle de dépasser les limites du nécessaire, d'arriver au confort. Les règles minimales pour le traitement des détenus, adoptées par le premier congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en 1955, tout imprégnées qu'elles paraissent du souci de préserver la dignité de l'homme détenu, en gardent encore des traces persistantes :

*Paragraphe 12* : « Les installations sanitaires doivent permettre aux détenus de satisfaire aux besoins naturels au moment voulu d'une manière propre et décente. »

*Paragraphe 13* : « Les installations de bain et de douche doivent être suffisantes pour que chaque détenu puisse être mis à même et tenu de les utiliser. »

*Paragraphe 15* : « On doit exiger des détenus la propreté personnelle ; à cet effet, ils doivent disposer d'eau et des articles de toilette nécessaires à leur santé et à leur propreté. »

*Paragraphe 16* : « Afin de permettre aux détenus de se présenter de façon convenable et de conserver le respect d'eux-mêmes, des facilités doivent être prévues pour le bon entre-

1. A. Boudard, *op. cit.*

tien de la chevelure et de la barbe ; les hommes doivent pouvoir se raser régulièrement. »

La première lecture de ces textes est rassurante au plan de la logique : si l'on exige la propreté du détenu, il faut lui en donner les moyens. Mais j'y lis aussi presque à chaque ligne une sorte de puritanisme de l'hygiène : la décence, la bonne présentation, l'attention particulière portée à la chevelure et à la barbe dont on connaît bien la signification symbolique, tout cela ne donne pas envie de « se prélasser » dans les installations balnéaires de la prison.

### *L'enveloppe corporelle*

Les réponses des prisonniers à cette sollicitude sont très diverses et j'en donnerai pour exemple le compte rendu du début d'une séance de psychothérapie de groupe :

D. entre en frottant son menton gris de barbe et exprime sa gêne de venir à la réunion sans être rasé ; c'est la faute du nouveau système de rasage, il ne lui est pas possible de se raser le jour de la réunion. Il critique fortement le manque d'hygiène qu'il y a à donner le même rasoir et la même lame à plusieurs hommes successivement et nous explique avec une mimique de dégoût qu'il a tout nettoyé à l'eau de Cologne (comment s'en est-il procuré ?).

Le groupe semble d'accord avec lui, on n'aime pas se raser avec la lame du voisin.

P. dit à M. : « Tu devrais tâcher de faire changer ton pull, tu as vu comme il est troué. » De fait, M. arbore un pull-over pénal en loques qui dépasse les normes admises et il pourrait vraisemblablement en obtenir un autre ; il se présente chaque semaine avec une barbe de trois jours et les cheveux hérissés ; par contre, il est propre corporellement, dents éclatantes, ongles brossés. Réponse de M. :

« Eh bien, justement je ne veux pas en changer, j'y tiens

à mes trous, ça montre bien qu'on est en taule, c'est ce qui convient ici, d'ailleurs je n'y attache aucune espèce d'importance.

D. — Moi je ne dis pas comme toi, j'aime bien être correctement vêtu, quand on veut il y a toujours moyen de trouver des trucs à peu près ; d'ailleurs je vais te dire, quand un type se néglige dedans, c'est qu'il se néglige dehors, comme on est dehors on est dedans.

M. — En disant ça, tu t'identifies aux normes qu'on veut nous faire accepter. Quand j'étais à l'armée c'était pareil, je trouvais ridicule les gens qui voulaient ressembler aux officiers. Moi, plus j'étais mal fringué, plus j'étais content.

D. — C'est parce que tu es antimilitariste. Moi j'étais dans les commandos, on nous donnait des treillis de camouflage, ils étaient propres mais pas repassés, il fallait les repasser avant de les mettre. Une fois je me suis trouvé le seul à n'être pas repassé, tous les autres ils avaient des habits bien repassés, j'étais drôlement embêté, je me sentais inférieurisé.

M. (qui rit de bon cœur alors que le reste du groupe compte les coups). — C'est comme les taulards qui veulent transformer leur cellule en palais, moi je me contente de balayer mais j'irais pas nettoyer les murs.

P. (qui récemment transféré d'un bâtiment relativement bien équipé dans un bâtiment vétuste nous parle depuis quinze jours du choc qu'il a ressenti et de ses vains efforts pour laver les murs de la cellule). — Moi j'aime mieux être dans un endroit propre, je nettoie mètre carré par mètre carré, mais ici c'est pas possible, si ta couverture tombe par terre comme ça m'est arrivé l'autre jour, ça fait un nuage de poussière. Mais maintenant je suis de nouveau considéré comme prévenu et alors je peux avoir des chemises et des pulls à moi, ma femme m'a apporté l'autre jour une chemise bien repassée et parfumée et dis donc quand je l'ai mise... (Il gonfle les narines et respire avec volupté.)

N. (qui n'a encore rien dit, et qui est vêtu sans élégance mais sans provocation d'un costume pénal deux fois trop large pour lui). — C'est parce que c'était ta femme, si c'était le surveillant qui te parfume ta chemise, ça te ferait pas le même effet.

M. — C'est une chose où tu peux projeter ton désir. (M. a une bonne culture psychanalytique.)

P. — Ils ont fini par me laisser rentrer un costume pour aller aux Assises, mais du coup je n'ai pas pu avoir de chaus-sures en cantine. C'est comme quand on est gosse : je te rends tes billes mais je te pique ton crayon. Je m'en fous, j'irai pieds nus. »

Ce n'est pas pour le pittoresque que nous rapportons cette conversation, mais parce qu'elle illustre, à travers l'investis-sement différent de chacun sur son apparence physique et vestimentaire, le vécu corporel des détenus. D. cherche à réduire la différence entre lui et les civils, il met son point d'honneur à avoir une bonne présentation et comme il l'ex-plique avec conviction se sent inférieur s'il n'est pas aussi bien mis que les autres. Bien sûr, il n'a pas pu nous expli-quer ce qui est inconscient, c'est-à-dire un énorme narcis-sisme qui s'exprime naïvement dans ses réponses, sa façon de se tenir, sa quête incessante d'un miroir dans le regard d'autrui ; il est blessé par le triste costume gris, mais tout ce qu'il porte, tout ce qui touche sa peau, se charge de libido narcissique, il va donc s'approprier ses vêtements même non choisis. Il porte la tête haute, exhibe des souliers cirés jusqu'à éblouir et s'est arrangé pour se faire attribuer un costume à sa taille ; bien qu'il soit très grand, on n'a pas refusé cela à ce détenu conformiste et qui offre aux regards une image acceptable du prisonnier. A l'autre extrême, M. porte sa misère avec ostentation, ses vêtements déchirés, sa barbe mal rasée, ses vieilles pantoufles ne sont pas les siens, mais ceux que l'administration pénitentiaire

lui colle sur la peau, il a projeté hors de son corps tout ce qui pour D. reste le corps propre. D. garde une image sociale du corps à peu près analogue à celle qu'il avait dehors, tandis que pour M. l'image sociale et l'image libidinale du corps sont complètement dissociées ; et s'il tient à l'image libidinale, il abandonne l'image sociale à ses gardiens. Plus cette image est dégradée, plus il y voit le signe de la détérioration de l'institution pénitentiaire ; ses opinions contestataires favorisent cette attitude, mais il ne pourrait s'y tenir s'il n'arrivait à mettre à distance toute la périphérie de son corps, la peau, la barbe, les cheveux et ce prolongement direct que constituent les vêtements. Il conserve par contre la libre disposition du modèle postural, comme le prouvent ses gestes et sa démarche décontractés.

Dans un autre groupe, les participants projettent sur une population lointaine la morne uniformité de leurs vêtements en se moquant des Chinois qui sont « tous habillés pareil de bleus de chauffe ».

J'ai suivi en psychothérapie un condamné qui réalisait des prodiges d'astuce et d'entêtement pour garder toute l'année un bleu de travail — costume pénal d'été — et échapper ainsi au droguet gris, le bleu de travail étant effectivement tout à fait semblable à celui d'un ouvrier d'usine ; il était de plus parvenu à porter sa propre chemise en nylon bleu marine, lavée quotidiennement dans sa cellule car, disait-il en frémissant d'appréhension : « Si on m'enlève ma chemise, c'est comme si on m'enlevait la peau. » Il différenciait donc deux enveloppes, celle du vêtement extérieur, non choisi mais acceptable par sa ressemblance avec le vêtement civil et celle du vêtement intime qui était une partie de son corps, au point qu'on n'aurait pu le lui enlever sans l'écorcher. Il faut dire que cet homme avait réagi aux premiers mois de sa détention par un état dépressif inquiétant avec des tentatives de suicide graves et répétées ; à cette époque il disait : « Je ne sais pas où je suis, je suis

perdu », et il était encore plus égaré qu'il ne le disait, ayant perdu jusqu'aux limites qui séparent le corps du monde extérieur ; au fur et à mesure du traitement psychothérapique, il reconstruisait patiemment ces limites, matérialisées à trois niveaux par la peau, la chemise et le costume.

Il y a bien un moyen d'avoir un costume personnel inaliénable et ce moyen a d'ailleurs été employé de tout temps, bien qu'il accuse actuellement une baisse de popularité, c'est le tatouage : se faire tatouer, c'est fabriquer un tissu peau-vêtement aux propriétés multiples : il habille et protège, il montre le dessin et cache la peau, il se voit plus ou moins suivant sa localisation à telle ou telle partie du corps, il vit en bougeant avec les muscles, il est provocateur et aussi dénonciateur, c'est l'objet à la fois le plus social et le plus intime. On ne l'acquiert pas sans souffrance et on souffre encore pour l'enlever, car chaque fois il faut « changer de peau », « dépouiller le vieil homme ». En tant que marquage, il signifie l'appartenance à un groupe de sous-culture opposée à la culture dominante et c'est d'ailleurs comme tel qu'on cherche à l'effacer dès qu'on envisage un autre mode de vie, honnête ou non, mais plus camouflé ; viennent alors les demandes de traitement chirurgical ou les recettes passées de bouche à oreille, voire les excisions au canif ou les brûlures qui laissent des traces plus laides, mais plus indistinctes que le tatouage lui-même ; le sens de ces deux conduites est d'ailleurs bien différent : si la première semble répondre à un motif raisonnable, la seconde représente une mutilation douloureuse bien plus qu'une restauration, et comporte une forte part d'auto-agressivité.

« Je me suis fait tatouer par ennui », ou « parce que tout le monde le faisait », ou « parce que ce type m'a cassé les pieds jusqu'à ce que je le fasse », ou « parce qu'il y avait des gens qui faisaient ça d'une façon formidable ». Ces pratiques ont toujours été tolérées, comme si le détenu pouvait faire ce qu'il veut de sa peau : respect, indifférence,

## LE FROID PÉNITENTIAIRE

Les mutineries récentes ont attiré l'attention sur des situations intolérables. Cet ouvrage vise plus loin : le système carcéral lui-même, dans ses structures et son fonctionnement. Ce n'est pas par hasard qu'il part du plus concret : la nourriture et l'excrétion. La prison est d'abord une machine à briser et à avilir les corps, et la régression anale qu'elle provoque souvent répond à sa structure sadique. La prison est aussi construite pour produire la ségrégation en chaîne (détenus - surveillants - monde extérieur) et la rétraction de l'individu cantonné dans un espace restreint et voué à la promiscuité. Comment prétendre qu'elle puisse améliorer, re-socialiser les délinquants alors qu'elle les contraint à vivre selon les valeurs les plus conventionnelles ou les plus caricaturales, — qu'elle puisse les rééduquer, les rendre autonomes alors qu'elle les pousse au conformisme et à la servilité ? La prison appartient à un monde horrible et condamné : celui de l'exclusion, — celui des camps de concentration et des asiles. Si le milieu fermé ne change pas, il finira par corrompre aussi le milieu ouvert. La réforme est illusoire. Il faut imaginer une société sans prisons.

### SIMONE BUFFARD

*« Presque toutes mes activités professionnelles gravitent autour de la déviance, bien que certaines trouvent place en des lieux ouverts : hôpital où je soigne des suicidants et des marginaux, université où je dois parler savamment de la délinquance, séminaires fréquentés par une majorité d'éducateurs et autres techniciens de la communication. J'ai alors l'impression de respirer un air moins glacial, mais la prison, c'est comme l'enfant infirme dans une famille, on ne peut jamais l'oublier... »*

*En effet, Simone Buffard a, depuis quinze ans, l'expérience des prisons : en particulier, elle a conduit des séances de psychothérapie de groupe qui, fait exceptionnel en France, ont été autorisées dans un établissement pénitentiaire de Lyon. Elle a publié déjà plusieurs articles sur les problèmes de la délinquance et sur la psychothérapie et la sociothérapie en milieu carcéral. Elle professe à l'École de criminologie de l'université de Montréal.*

AUX ÉDITIONS DU SEUIL

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

